

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN *****</p> <p>Date de la convocation : 06/09/2022 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN</p> <p>*****</p> <p>SEANCE DU 12 Décembre 2022</p> <p>L'an Deux Mil Vingt Deux, le Lundi 12 Décembre à 18 H 30, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p>PRESENTS : M. Mmes Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoint, Evelyne MENNESSON, Francette MAUPOINT, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.</p> <p>Excusés : Pouvoir de M. Audren REIGNER à M. Régis SAVATON, Pouvoir de M. Jérôme AOUATE à Mme Juliette BIGOT, M. Bruno LIAIGRE, Mme Katia FIORILLO, Mme Alicia DUPRÉ</p> <p>Secrétaire : Hervé BERTHON</p>
<p>Objet de la délibération:</p> <p>Signature de la Convention Territoriale Globale du Pays Loudunais</p> <p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13/12/2022 ; et de la publication le 13/12/2022 A ceaux en loudun le 13/12/2022</p>	<p>Depuis de nombreuses années, la CAF de la Vienne est engagée aux côtés des collectivités et partenaires du territoire pour le développement de services visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ; - Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ; - Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ; - Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement. <p>Plusieurs contractualisations, notamment le Contrat Enfance Jeunesse, impliquant la CAF de la Vienne et les différents partenaires, sont actuellement mises en œuvre en Pays Loudunais pour proposer une offre diversifiée de services aux familles répondant à ces objectifs.</p> <p>Pour renforcer les actions sur les champs d'intervention partagés, la commune de Ceaux en Loudun, la Communauté de communes du Pays Loudunais et les autres communes signataires ont souhaité conforter la politique familiale et sociale du territoire en s'engageant dans un travail d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, la MSA Poitou.</p> <p>Cette Convention Territoriale Globale a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic de l'existant - Identifier les besoins prioritaires - Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoins - Élaborer un programme d'actions sur une période pluriannuelle de 5 ans - Mobiliser les partenaires autour d'une dynamique de projet sur des champs d'intervention partagés : petite enfance, enfance, jeunesse,

AR Prefecture

086-218600443-20221212-202212N5-DE
 Reçu le 13/12/2022

parentalité, animation de la vie sociale, amélioration du cadre de vie et l'accès aux droits.

La CTG précise :

- les champs d'intervention de parties prenantes et les orientations communes
- les moyens mobilisés par les parties prenantes pour les services et actions déjà mis en place et éventuellement ceux à déployer,
- l'articulation de la CTG avec les autres dispositifs existants,
- les modalités de mise en œuvre (instances de pilotage, commissions...),
- les engagements de chaque partenaire,
- les modalités d'évaluation à l'issue de la période contractuelle.

La Convention Territoriale Globale est un outil qui permet aux signataires de définir de façon concertée la politique familiale et sociale communautaire. Les signataires partagent une ambition de soutenir et de développer des projets partagés dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale, de la parentalité, du logement et cadre de vie, de l'accès aux droits et au numérique. La Convention territoriale Globale (CTG) vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. La Caf de la Vienne et la MSA Poitou, signataires de la CTG, pourront apporter des aides financières aux projets développés et à l'ingénierie.

Les signataires sont :

- les communes et EPCI qui exercent une partie de la compétence à savoir : Loudun, Les Trois-Moutiers, Moncontour, les communes du SIVOS de Monts-sur-Guesnes (Berthegon, Ceaux-en-Loudun, Dercé, Guesnes, La Roche-Rigault, Maulay, Monts-sur-Guesnes, Nueil-sous-Faye, Pouant, Prinçay, Saires, Verrue) et la CCPL ;
- les partenaires : CAF de la Vienne, MSA Poitou.

Pour le pilotage de la CTG, une gouvernance est mise en place et s'organise autour de comités de pilotage politique et de comités de suivi technique à l'échelle du territoire.

A l'issue d'un travail de concertation et au regard des enjeux validés dans le projet de territoire du Pays Loudunais, la CTG s'articule autour de 4 axes :

- **Poursuivre l'accompagnement à la parentalité et le développement des modes d'accueil et des lieux adaptés aux parcours de vie des enfants et des jeunes ;**
- **Favoriser l'ouverture culturelle et l'accès aux loisirs ;**
- **Faciliter l'accès aux droits et à l'information, favoriser la socialisation ;**
- **Valoriser les initiatives et l'implication des habitants et coordonner les acteurs du territoire pour une meilleure synergie.**

AR Prefecture

086-218600443-20221212-202212N5-DE
Reçu le 13/12/2022

VU la délibération n°2019-6-28 du conseil de communauté du 27 novembre 2019 approuvant la signature de l'accord-cadre pour la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Ceaux en Loudun de développer sa politique familiale et sociale en travaillant à la mise en place d'une offre de services plus globale à l'échelle du territoire et la nécessité de mener un travail de réflexion avec les différents partenaires impliqués sur ces thématiques en signant une Convention Territoriale Globale avec ses partenaires,

VU le projet de Convention Territoriale Globale du Pays Loudunais (CTG) ci-annexé,

Il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ De délibérer sur ce dossier ;
- ✓ De solliciter les aides financières auprès des partenaires ;
- ✓ D'autoriser le maire ou en cas d'empêchement l'adjoint au maire ayant délégation, à signer la Convention Territoriale Globale du Pays Loudunais et tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De solliciter les aides financières auprès des partenaires
- D'autoriser le maire ou en cas d'empêchement l'adjoint au maire ayant délégation, à signer la convention Territoriale du Pays loudunais et tout document s'y rapportant.

Le Maire,
Régis SAVATON



Pour extrait conforme,
Le secrétaire
Hervé BERTHON

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Hervé BERTHON mentioned in the text above.

AR Prefecture

086-218600443-20221212-202212N5-DE
Reçu le 13/12/2022

